

Charte de responsabilité sociale

Groupe Auto Hall

Le groupe Auto Hall s'engage à continuer d'agir de façon responsable et à développer ses activités économiques dans le respect :

- Des droits humains, droit du travail, d'hygiène et de sécurité,
- De La protection de l'environnement et la réduction des consommations d'eau, d'électricité,...)
- De La lutte contre la corruption,
- Du respect des principes de la saine concurrence,
- De La transparence vis à vis de toutes les parties intéressées
- De La promotion de la responsabilité sociale auprès de ses clients, de ses actionnaires, de son personnel et de ses fournisseurs.

Le groupe est engagé également dans une dynamique d'amélioration continue conformément aux lignes directrices de la norme ISO 9004 version 2000 et à la politique qualité du groupe dont l'objectif est de continuer à jouer les premiers rôles de la distribution du matériel de transport des personnes, des marchandises et d'agricoles au profit de ses clients, ses fournisseurs, son personnel et ses parties intéressées en améliorant :

la satisfaction de ses clients,
le professionnalisme de son personnel
les performances économiques du groupe.

Le Président Directeur Général

M. Abdellatif GUERRAOUI